SOUS PREFECTURE DE SARREBOURG Date de réception de l'AR: 14/02/2024 057-215705799-20240202-2024_DCM_01_01-DE

République française Département de la Moselle

COMMUNE DE RHODES

Séance du 02 février 2024

Membres en exercice :

Date de la convocation: 26/01/2024

11

L'an deux mille vingt-quatre et le deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 8

Présents: Jean-Luc RONDOT, Jean-Bernard CORSYN, Anne

Votants: 11

WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH,

Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Pour: 11

Représentés: Laurent SINGER par Helmut FREIS, Alain BRICKER

Contre: 0

par Jean-Bernard CORSYN, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc

ELMERICH

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - 2024_DCM_01_01

Après lecture du compte administratif de l'année 2023 ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le compte de gestion 2023 dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

SOUS PREFECTURE DE SARREBOURG Date de réception de l'AR: 14/02/2024 057-215705799-20240202-2024_DCM_01_02-DE

République française Département de la Moselle

COMMUNE DE RHODES

Séance du 02 février 2024

Membres en exercice :

Date de la convocation: 26/01/2024

10

L'an deux mille vingt-quatre et le deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents: 7

Votants: 10

Abstentions: 0

Présents: Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin

HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Isabelle

VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Pour: 10

Représentés: Laurent SINGER par Helmut FREIS, Alain BRICKER

Contre: 0 par Jean-Bernard CORSYN, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc

ELMERICH

Absents:

Excusés:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - 2024_DCM_01_02

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de 2023 :

- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ◊ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Hors de la présence de M. Jean-Luc Rondot, Maire, les membres du conseil municipal vote et arrête à l'unanimité les résultats de clôture de 2023 :

⇒ Excédent de fonctionnement :

855 113.49 €

⇒ Déficit d'investissement :

7 690.96 €

SOUS PREFECTURE DE SARREBOURG

Date de réception de l'AR: 14/02/2024
057-215705799-20240202-2024_DCM_01_02-DE

République française Département de la Moselle

COMMUNE DE RHODES

Séance du 02 février 2024

Membres en exercice :

Date de la convocation: 26/01/2024

10

L'an deux mille vingt-quatre et le deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents: 7

<u>Présents</u>: Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin

Votants: 10

HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Isabelle

VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Pour: 10

Représentés: Laurent SINGER par Helmut FREIS, Alain BRICKER

Contre: 0

par Jean-Bernard CORSYN, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc

ELMERICH

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - 2024_DCM_01_02

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de 2023 :

- oconstate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ◊ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Hors de la présence de M. Jean-Luc Rondot, Maire, les membres du conseil municipal vote et arrête à l'unanimité les résultats de clôture de 2023 :

⇒ Excédent de fonctionnement :

855 113.49 €

⇒ Déficit d'investissement :

7 690.96 €

SOUS PREFECTURE DE SARREBOURG

Date de réception de l'AR: 14/02/2024
057-215705799-20240202-2024_DCM_01_04-DE

République française Département de la Moselle

COMMUNE DE RHODES

Séance du 02 février 2024

Membres en exercice :

Date de la convocation: 26/01/2024

11

L'an deux mille vingt-quatre et le deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents: 8

Présents: Jean-Luc RONDOT, Jean-Bernard CORSYN, Anne

Votants: 11

WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH,

Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Pour: 11

Représentés: Laurent SINGER par Helmut FREIS, Alain BRICKER

Contre: 0

par Jean-Bernard CORSYN, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc

ELMERICH

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: FERMETURE TEMPORAIRE D'UN SITE DE COLLECTE DE DECHETS - 2024_DCM_01_04

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de fermer temporairement l'accès au public au site de collecte des déchets ménagers, recyclables ainsi que le verre situé au centre du village, entre la mairie et l'Église. L'objectif est d'orienter les personnes vers les sites existants situés à quelques mètres : Place Napoléon et vers le Quartier des Oiseaux qui offre une plus grande capacité d'absorption. Les habitants de cette rue, ainsi que les clients du Camping situé à quelques mètres de ce point de collecte en seront avertis aux moyens de différents canaux de communication : tracts dans les boîtes aux lettres, affichage aux emplacements habituels, communication sur le site internet, les réseaux sociaux, et l'application Panneau Pocket.

Ce site de collecte est surtout utilisé par les touristes lors de la saison estivale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à **l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **décide** de la fermeture temporaire du site de collecte des déchets situé sur la place du village à compter du 18 mars 2024 ;
- charge Monsieur le Maire de réaliser la communication nécessaire auprès des habitants et touristes ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier.

